



PV Réunion PCDN du 11 mai 2009

Présents : Valérie Pinel, Eric Melin, Sébastien Hendricks, Edmée Lambert, Christian De Cock, Guy Joiris, José Riguelle, Charles Wauters, Willy Lhoest, Laurent Van Asselt, Yves Latinne, Pascaline Seylle, Gaétan Deplaen, Françoise Hogge, Pierre-Yves Lenoir, Tanguy Dubrunquez, Nathalie Maréchal.

Excusés : Pol Guillaume, Isabelle Masson, Laurence Nanquette, Julien Mols

Présentation travail de terrain du bureau d'études :

Le bureau d'études vient présenter les premiers résultats de son travail de terrain. Sébastien Hendricks a déjà effectué 6 jours de relevé de terrain, à partir du 20 avril. Il viendra encore quelques jours car il n'a pas pu avoir de relevé complet pour la flore (trop tôt).

Au vue de ce premier travail de terrain, 8 habitats ont été déterminés :

1. les pièces d'eau stagnantes : mares, étangs. Habitat très important pour les amphibiens
2. les zones humides, roselières : marais de Hosdent. Présence de phragmites, massettes. Importantes pour la faune aquatique
3. les prairies humides : amendées, autour du Château de Fallais par exemple
4. les alignements d'arbres têtards : saules (emblème du Parc), offrent habitats aux oiseaux. Présents dans les fonds de vallées.
5. les vergers hautes tiges : présence d'anciens vergers conservés
6. les prairies abandonnées : présence de juncs par exemple. Zone refuge.
7. la chênaie-charmaie neutrophile : présence de plantes comme les joncquilles, anémone sylvie, etc...
8. la frênaie et aulnaie : à proximité de ruisseau.

Rappel du concept écologique : 3 types de zones :

- les zones centrales : conservation de la nature prioritaire
- les zones de liaisons : relie les zones centrales (couloirs de liaison)
- les zones de développement : combinaison de l'activité humaine et conservation de la nature.

La cartographie de ces différents habitats est présentée en fonction de leur rôle dans le maillage écologique (mais ce n'est qu'une ébauche) :

- la Mehaigne : zone centrale en milieu aquatique
- les mares et les étangs : zones de développement en milieu aquatique, marécageux
- les prairies : zones centrales ouvertes

- les prairies de fauche (pas fertilisées) et les vergers : zones de développement ouvertes
- les aulnaies, frênaies et les bosquets de saules : zones centrales fermées
- la chênaie-charmaie : zones de développement fermées (exploitations de ces zones mais non contraignantes pour la faune et la flore).

Exemples :

❖ Le Marais de Hosdent :

Présence de roselières, de prairies humides avec des plantes typiques du milieu comme les populages et des saulaies riveraines.

❖ Le Bois des Dames :

Présence de vergers à hautes tiges, de prairies à jonc abandonnées, de chênaie-charmaie et de frênaie de ruisseau.

❖ Fumal :

Présence d'une flore typique des zones calcaires : la parisette, l'ail des ours, la mercuriale ...
Présence de prairies humides.

Transmission des informations collectées par les différents partenaires :

Charles Wauters nous fait part de ses actions menées auprès des agriculteurs pour essayer de recréer un maillage écologique. Les effets du remembrement, de l'urbanisation et de la politique agricole communautaire ont donné naissance à des déserts écologiques où l'on ne trouve plus aucun insecte, aucune bête.

Monsieur Wauters remet une note de synthèse de son travail au bureau d'études.

La suite de la réunion est consacrée à la transmission et explication des informations collectées lors de la réunion du 6 avril avec l'ensemble des partenaires.

Valérie Pinel se charge de prendre rendez-vous avec le bureau d'études pour transmettre les dernières informations disponibles : inventaires des terrains communaux, des sentiers et chemins (effectué par Laurence Nanquette, asbl Les Chemins de la Burdinale et de la Mehaigne) et une copie d'un travail d'étudiant (Alexandre Bernier) sur les zones humides du Parc Naturel.

Agenda prochaine réunion :

- **Le 08 juin à 20h à la Cour de Justice.**

Valérie Pinel,
Coordinatrice locale
019/69.62.26